

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 7 OCTOBRE 2019, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Était absent :

- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4

Invités :

- Madame Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'à Mme Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en déclarant la réunion ouverte à 20 h 05

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - a. Bibliothèque
  - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - c. Régie de la gestion des déchets
  - d. Régionalisation de l'aréna
  - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
  - a. Demande pour s'abonner à Outlook Exchange
  - b. Achat de glissières de sécurité
  - c. Achat d'un système de son pour la salle Éric Côté
  - d. Ponceau à remplacer
  - e. Panneaux de signalisation à remplacer
14. Demandes
  - a. Demande pour louer la salle Éric Côté pour le rallye du carnaval de Gentilly
  - b. Demande de financement de Moisson Québec
  - c. Demande de la FADOQ
15. Affaires courantes
  - a. Liste des permis
  - b. Bris à la station de pompage, suivit
  - c. Réunion avec monsieur Bibeau de la Fabrique et lettre à soumettre au conseil
16. Affaires nouvelles
  - a. Avis de dérogation mineure 49103, route 218

- b. Avis de dérogation mineure 266, Principale
- c. Sommaire du rôle d'évaluation foncière
- d. Résolution prévision budgétaire RIGIDBNY 2020
- e. Assurance de la municipalité, nouvelles propositions de couverture
- f. Résolution projet étude pour l'assainissement des eaux usées

17. Règlements

- a. Avis de motion – Règlement # 2019-08-05 modifiant le règlement général harmonisé 2019-03-02

18. Période de questions

19. Levée de l'assemblée

Rés.2091-10-19 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

a. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.2092-10-19 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 septembre 2019.

**ADOPTÉE**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 septembre 2019 et résume les communications ayant un intérêt public.

**7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

- Le travail de rénovation cadastrale a été commencé. Après vérification, il y avait une différence sur deux des propriétés de la municipalité. Le rapport a été envoyé et les modifications vont suivre.
- Rapport de l'AWWA pour la consommation d'eau : Le rapport a été complété et remis au 1<sup>er</sup> septembre aux affaires municipales.
- Nous avons établi la tenue de réunion d'équipe chaque semaine avec le personnel de la municipalité afin de se tenir au courant des tâches de chacun pour la semaine.
- Mise à jour du rôle d'évaluation a été reçu. Un avis public est affiché et chacun peut venir le consulter au bureau municipal.
- Rencontre avec monsieur Bibeau au sujet du clocher
- Avec la collaboration de Infotech, la mise en place informatique des remises de taxes foncières en cas de construction et/ou de rénovation a été mise en place.
- Le dépôt du troisième versement des taxes a été fait.
- Le Colloque de Zone réunissant les directeurs généraux de la région Centre du Québec a eu lieu le jeudi 19 septembre au complexe équestre de Gentilly
- Visite de l'évaluateur Rock Lambert pour vérifier si nous n'avons pas fait de rénovations au bureau municipal.
- Jeudi 26 septembre 10 h ouverture des enveloppes pour le projet relié au programme PRIMEAU. Neuf soumissionnaires ont apporté leurs documents. Messieurs Daniel René, Mario Demers et madame Valérie Giguère ont complété les analyses en compagnie de monsieur Lafontaine, de Techni-consultant.
- Il y a eu deux demandes de dérogation mineure en septembre.

## 8. RAPPORT DU MAIRE

- Sécurité civile. Il y a les mêmes règlements pour les villes et les municipalités.
- Étude pour le plan de sécurité publique le 9 novembre 2019. Monsieur Simon Brunelle fait partie du comité. Il va y avoir deux génératrices d'achetées.
- La salle Éric Côté sera un premier point de rassemblement en cas de sinistre.
- Monsieur Rock Lambert est un inspecteur de la MRC. Il est passé la semaine dernière chez des citoyens et il y a eu une plainte
- La municipalité de Saint-Sylvère a rejoint la sécurité incendie de la MRC de Bécancour
- Un livre de contes sur les municipalités a été édité. Il est disponible à la bibliothèque.
- Le 14 novembre porte ouverte de la SQ
- La réfection de la rue principale est au programme du MTQ l'année prochaine

## 9. RAPPORT DES COMITÉS

### a. Bibliothèque

| Date      | Activités   | Nombre de participants | Financement                   |
|-----------|---|------------------------|-------------------------------|
| Septembre | <i>Tirage club de lecture d'été pour les jeunes</i> | 7 gagnants de livres   | Réseau biblio et notre biblio |
| Septembre | Formation nouvelle bénévole                         | Camille Cadieux        | Gratuit Réseau biblio         |

- Tirage pour le club de lecture d'été des jeunes, 7 gagnants ont mérités des livres et les autres ont tous choisis un petit cadeau (article promotionnel du club de lecture).
- Formations gratuites au réseau biblio de notre nouvelle bénévole Mme Camille Cadieux (septembre formations, octobre va accompagner nos bénévoles et par la suite quand elle sera prête elle commencera seule).

### b. Comité culturel de la MRC de Bécancour

La prochaine réunion aura lieu le 15 octobre à 19 h 30 à la MRC de Gentilly

### c. Régie de la gestion des déchets

La réunion a eu lieu le 24 septembre à Nicolet  
Il y a eu une discussion sur le salaire de la secrétaire qui va être augmenté.  
Il y a eu des discussions sur la stratégie des points de dépôts pour l'année prochaine.

### d. Régionalisation de l'aréna

Madame Valérie Giguière lit bilan financier de l'aréna.  
Le conseil aimerait des commentaires et des précisions sur le bilan.  
Ils demandent à madame Valérie Giguière de poser des questions aux personnes concernées et de revenir sur ce point au prochain conseil.

### e. Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

A venir en octobre :  
-réunion comité 10 octobre 19h30  
-AGA 24 octobre 19h30 à la salle Éric Côté  
-Party Halloween 26 octobre 13h

## 10. COMPTES À PAYER

| Fournisseurs | Description | Montant |
|--------------|-------------|---------|
|--------------|-------------|---------|

|                                |  |                      |
|--------------------------------|--|----------------------|
| Buropro Citation               | Achats livres                              | 199,14 \$            |
| Centre bureautique Mauricie    | Compteur photocopieuse                     | 96,10 \$             |
| Centre du Québec sans fil      | Cotisation                                 | 130,00 \$            |
| CHC Gestion parasitaire        | Arrosage salle Éric Côté                   | 172,46 \$            |
| Ciments Taschereau             | Ciment ponceaux                            | 9 140,51 \$          |
| Coop Parisville                | Achats matériel                            | 154,08 \$            |
| CRSBP                          | Reliures                                   | 16,64 \$             |
| CWA                            | Réparation vanne de remplissage            | 11 561,43 \$         |
| Eurofins Environex             | Test d'eau                                 | 564,35 \$            |
| Excavation Denis Demers inc.   | Ponceaux                                   | 6 822,38 \$          |
| Fond d'information             | Avis de mutation                           | 4,00 \$              |
| Grand conseil Waban-Aki        | Devis et arpentage                         | 1 6579,00 \$         |
| Groupe Castonguay              | Remplacement lumière de rue                | 423,11 \$            |
| Groupe Chateaufort             | Arpentage terrain vacant                   | 1 264,73 \$          |
| Groupe Ultima                  | Assurance municipalité                     | 5 697,43 \$          |
| Hélène Lambert                 | Ménage septembre                           | 165,00 \$            |
| Le Sagittaire                  | Impression journal                         | 215,23 \$            |
| Les entreprises D. Michel      | Entretien des pelouses                     | 3 500,00 \$          |
| Librairie Renaud Bray          | Achat livres                               | 26,20 \$             |
| Martin Moricette               | Loyer bibliothèque octobre à décembre 2019 | 839,49 \$            |
| Matériaux fortierville         | Retour plancher flottant                   | (178,27) \$          |
| Ministre du revenu du Québec   | Remise de l'employeur                      | 5 173,28 \$          |
| MRC de Bécancour               | Repérage fibre optique + avis public       | 418,86 \$            |
| Receveur général du Canada     | Remise de l'employeur                      | 2 138,67 \$          |
| Rabais Campus                  | Abonnement                                 | 3,49 \$              |
| Réseau d'information municipal | Abonnement                                 | 160,96 \$            |
| RIGIDBNY                       | Ordures septembre                          | 2 062,50 \$          |
| Sintra                         | Pavage                                     | 473 878,73 \$        |
| Sogetel                        | Service téléphone et internet              | 342,33 \$            |
| SEAO                           | Modifications a l'offre de soumission      | 36,90 \$             |
| Techni-consultant              | Accompagnement projet PRIMEAU              | 2 276,51 \$          |
| Tremblay Bois Mignault Lemay   | Lettre d'avocat                            | 670,07 \$            |
| Valérie Giguère                | Frais de déplacement septembre             | 64,95 \$             |
| <b>Total</b>                   |  | <b>528 041,26 \$</b> |

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses totalisant 528 041.26 \$

**ADOPTÉE**

## 11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

| Fournisseurs                        | Description                | Montant      |
|-------------------------------------|----------------------------|--------------|
| Commission scolaire de la riveraine | Fête de la rentrée         | 100,00 \$    |
| MRC de Bécancour                    | Quote part                 | 15 029,00 \$ |
| ssirmrcb                            | Quote part                 | 17 700,00 \$ |
| Réseau biblio                       | Rencontre d'automne        | 34,49 \$     |
| Financière banque nationale         | Intérêts dette             | 5 771,40 \$  |
| Financière banque nationale         | Capital-dette long terme   | 20 700,00 \$ |
| Hydro-Québec                        | Électricité lumière de rue | 1 574,05 \$  |
| Josiane Trottier                    | Remboursement frais        | 40,68 \$     |
| Mario Demers                        | Frais de véhicule          | 611,09 \$    |
| Poste Canada                        | Achat de timbres           | 43,01 \$     |
| Salaire                             | Salaire net septembre 2019 | 9 938,72 \$  |

|  |                             |
|--|-----------------------------|
|  | <b>TOTAL :</b> 38 713,44 \$ |
|--|-----------------------------|

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.2094-10-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 28 774.72\$ ainsi que 9 938.72\$ en salaires.

**ADOPTÉE**

## 12. LISTE DES REVENUS

| Description                    | Montant              |
|--------------------------------|----------------------|
| Location salle Éric-Côté       | 190,00 \$            |
| Permis                         | 35,00 \$             |
| Subvention animation biblio    | 200,00 \$            |
| Demandes de dérogation mineure | 300,00 \$            |
| 911 versement juillet          | 166,10 \$            |
| Taxes à recevoir               | 14 924,83 \$         |
| Taxes 2018-2019                | 94 552,16 \$         |
| <b>TOTAL :</b>                 | <b>110 368,09 \$</b> |

## 13. DÉPENSES À APPROUVER

### a. Demande pour s'abonner à Outlook Exchange

CONSIDÉRANT QU'IL n'est pas possible pour madame Valerie Giguere d'accéder à la boîte de courriel à distance,

CONSIDÉRANT QUE cela peut s'avérer nécessaire en cas panne ou de tempête ;

Rés.2095-10-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'abonner la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à Outlook Exchange au cout de 6.50 \$ par mois auprès de Sogetel

**ADOPTÉE**

### b. Achat de glissières de sécurité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est responsable de l'entretien des glissières de sécurité sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE deux glissières ont été endommagées et nécessitent un remplacement ;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée auprès de l'entreprise « Les glissières de sécurité J.T.D. INC. » pour un montant de 1 726,69 \$ avant les taxes ;

Rés.2096-10-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay, et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents de faire faire les travaux par cette compagnie.

**ADOPTÉE**

### c. Achat d'un système de son pour la salle Éric Côté

**CONSIDÉRANT** qu'il reste un montant dans le Fonds de développement des territoires (FDT) ;

**CONSIDÉRANT** que le Fonds de développement des territoires (FDT) se termine le 31 mars 2020 et que le projet bibliothèque reste notre projet principal ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de *Sainte-Cécile-de-Lévrard* appuie le projet

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par** monsieur Eric Chastenay

Rés.2097-10-19

**IL EST RÉSOLU DE CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal appuie ce projet et consent à ce qu'un montant de 5 349.12 \$ soit affecté à même son enveloppe, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'achat d'un système de son pour la Salle Éric Côté.

#### **SIGNATURE :**

Le conseil municipal autorise le maire monsieur Simon Brunelle et la directrice générale madame Valérie Giguère, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution

**ADOPTÉ**

#### **d. Aménagement de la future bibliothèque**

**CONSIDÉRANT** qu'il reste un montant dans le Fonds de développement des territoires (FDT);

**CONSIDÉRANT** que le Fonds de développement des territoires (FDT) se termine le 31 mars 2020 et que le projet bibliothèque reste notre projet principal ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de *Sainte-Cécile-de-Lévrard* appuie le projet

Rés.2098-10-19

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par** monsieur Jean-Marie Dionne  
**IL EST RÉSOLU DE CE QUI SUIT :**

1. **ABROGATION** : la résolution numéro 1918-01-19 soit abrogée ;
2. **PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE Sainte-Cécile-de-Lévrard**: La municipalité participe au projet « **l'acquisition de l'ancien immeuble Desjardins et réaménagement de la bibliothèque** » pour un montant de 418 887,81 \$.

**3. FONDS** : Le conseil municipal appuie ce projet et consent à ce qu'un montant de 53 476,31 \$ soit affecté à même son enveloppe, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT).

#### **4. SIGNATURE**

Le conseil municipal autorise le maire monsieur Simon Brunelle et la directrice générale madame Valérie Giguère, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution

#### **e. Étude pour le remplacement du ponceau près du domaine Paris**

**CONSIDÉRANT QU'UN** mandat a été donné à la firme du Grand Conseil Waban Aki pour l'élaboration d'un plan en vue du remplacement d'un ponceau traversant le rang Sainte-Cécile ouest au niveau du Domaine Paris ;

**CONSIDÉRANT QU'une** étude est nécessaire avant de commander les travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude sera faite pour un montant entre vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et cent mille dollars (100 000 \$) ;

Rés.2099-10-19

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter de faire une demande de soumission par invitation à trois soumissionnaires.

#### **f. Panneaux de signalisation à remplacer**

**CONSIDÉRANT QU'UN** certain de panneau de signalisations sont manquants ou endommagés

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Mario Demers à fait l'inventaire des besoins de la municipalité en matière de signalisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Mario Demers emprunte à l'occasion des panneaux de signalisation à la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard mais que ceux-ci ne sont pas toujours disponibles.

Rés.2100-10-19

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSE** par monsieur Éric Chastenay et **APPUYE** à l'unanimité par le conseil que la municipalité achète les panneaux nécessaires au bon fonctionnement de la voirie à l'entreprise Spectralite/signoplus pour un montant de 1782.35 \$ avant les taxes.

**ADOPTÉE**

## 14. DEMANDES

### A. Demande pour louer la salle Éric cote pour le rallye du carnaval de Gentilly

CONSIDÉRANT QUE l'organisatrice du rallye du 51<sup>e</sup> Carnaval de Gentilly a fait une demande pour la location de la salle Éric Côté le samedi 1<sup>er</sup> Février gratuitement pour permettre aux participants de diner ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré le fait que l'organisation soit sans but lucratif, elle dispose d'un budget conséquent ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la salle gratuitement est à la discrétion du conseil ;

Rés.2101-10-19

EN CONSÉQUENCE, le conseil refuse à l'unanimité de louer la salle gratuitement pour l'évènement. Néanmoins si l'organisation du rallye souhaite louer la salle, elle peut le faire contre une rémunération de 75 \$ pour une demi-journée si la salle n'est pas déjà louée à la même date.

### b. Demande de financement de Moisson Québec

CONSIDERANT QUE Moisson Mauricie/Centre du Québec est présente dans notre communauté en soutenant les organismes d'aide alimentaire tel que le CAB de le MRC de Bécancour ;

CONSIDERANT QUE 28 669.25 \$ de denrées alimentaires ont été distribué dans la MRC ;

CONSIDERANT QUE Moisson Mauricie/Centre du Québec demande une contribution de 80.64 \$ à la municipalité ;

Rés.2102-10-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de verser cette somme à Moisson Mauricie/Centre du Québec

**ADOPTÉ**

### c. Demande de la FADOQ

CONSIDERANT QUE la FADOQ ne peut plus aller à la sacristie pour permettre aux membres de se réunir pour jouer aux cartes

CONSIDERANT QUE la FADOQ fait une demande pour accéder au local derrière la salle Éric Côté pour ses activités en petit groupe ;

CONSIDERANT QUE la FADOQ s'engage à l'aménager à leur frais (plancher flottant, rideaux, abri Tempo à la porte d'entrées) et d'amener leurs meubles ;

CONSIDERANT QUE cette salle est disponible et pratiquement vide ;

Rés. 2103-10-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** PAR Monsieur Éric Chastenay **RESOLU** unanimement par les conseillers de laisser le local en arrière de la salle Éric Côté à disposition de la FADOQ pour des activités de petits groupes.

**ADOPTÉ**

## 15. AFFAIRES COURANTES

### a. Liste des permis

Un permis de rénovation et un permis de construction, ont été émis en septembre 2019 d'une valeur approximative de 25 000 \$.

### b. Bris à la station de pompage, suivi

La station de pompage est réparée et le fonctionnement à été revu au complet. Aujourd'hui le système de contrôle à distance est en train de se faire installer. Le débit et les problèmes de fonctionnement éventuels seront visibles à distance sur le téléphone cellulaire de monsieur Mario Demers, et sur l'ordinateur du bureau municipal.

### c. Réunion avec monsieur Bibeau de la Fabrique et lettre à soumettre au conseil

Monsieur Bibeau est venu rencontrer madame Valérie Giguière à propos du clocher le 17 septembre 2019. Madame Giguière lui fait part de son inquiétude pour la sécurité des citoyens vu qu'aucune barricade de protection n'était placé autour de l'église.

Elle lui a également mentionné qu'une lettre rédigée par l'avocat de la municipalité serait envoyée à ce propos.

La lettre est lue au conseil. Les conseillers demandent de rajouter le fait que le presbytère est à risque. De plus ils demandent à ce qu'une réponse soit donnée avant le prochain conseil, soit le 4 novembre 2019 et que des palissades soient érigées dans les plus brefs délais.

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Jean-Marie Dionne **APPUYÉ** à l'unanimité par les conseillers présents d'envoyer la lettre après les rajouts, en recommandé, dans les plus brefs délais.

## **16. AFFAIRES NOUVELLES**

### **a. Avis de dérogation mineure 49103, route 218**

Madame France Légaré présente la demande de dérogation mineure. Les propriétaires ont fait une demande de permis pour fermer leur abri d'auto et c'est à ce moment que la situation a été constatée. Le bâtiment est existant et actuellement, les marges de recul avant et latéral ne sont pas suffisantes.

Après discussion, le Comité consultatif en urbanisme en est venu à autoriser les éléments suivants pour le matricule 0946 02 3595

1. Les marges actuelles ne sont pas règlementaires mais sont très proches.

Les arguments soulevés pour autoriser la demande de dérogation mineure sont les suivants :

1. Le bâtiment existe depuis de nombreuses années ;
2. Les marges actuelles ne portent pas préjudice à aucun voisin.

Le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure.

Rés. 2104-10-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure ;

### **b. Avis de dérogation mineure 266, Principale**

Madame France Légaré présente la demande de dérogation mineure.

Il s'agit de la superficie d'un garage de 50 X 40 pieds. La superficie représente 2000 pieds carrés et le règlement stipule que l'on peut construire d'une superficie de 1600 pieds carrés. Ce garage serait donc 400 pieds carrés de plus que la norme.

ÉTANT DONNÉ que le terrain arrière est agricole, il n'y a pas de contre-indication. Il doit respecter les marges arrière et latérale d'un mètre cinquante (1.5 m)

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Marco Tousignant propose et le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure.

Rés. 2105-10-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure ;

### **c. Sommaire du rôle d'évaluation foncière**

Le sommaire du rôle d'évaluation foncière a été reçu. Un avis public a été émis pour informer les citoyens qu'ils peuvent venir le consulter au bureau municipal.

### **a. Résolution prévisions budgétaire RIGIDBNY 2020**

Rés. 2106-10-19

Il est **PROPOSE** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 de le RIGIDBNY tel que proposé.

Ces prévisions établissent la quote-part à 0.75 \$ par habitant et la contribution à la gestion des matières résiduelles à 142,50\$/l'unité d'occupation divisé comme suit :

- Collecte sélective (40\$)
- Collecte traitement et enfouissement des ordures (102.50\$)



**b. Assurance de la municipalité nouvelles propositions de couvertures**

La mutuelle des municipalités du Québec MMQ, à l'occasion du renouvellement du contrat annuel.

Le conseil décide de demander à ce que les prix soient demandé pour chacun des nouveaux services proposés.

Le conseil choisira des nouvelles garanties si nécessaire quand tous les renseignements seront pris.

**c. Projet d'étude pour l'assainissement des eaux usée**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a procédé à un appel d'offre public concernant la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'une étude d'ingénierie préliminaire dans le cadre de son projet d'assainissement de ses eaux usées en lien avec le programme PRIMEAU, volet 1 du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH),

CONSIDÉRANT QUE la confirmation officielle de l'obtention de l'aide financière a été obtenue le 29 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) firmes ont déposé leurs documents avant l'heure et la date limite du 26 septembre 2019 à 10 h, soit : WSP Canada inc., Stantec Experts Conseil, SNC-Lavalin, Shellex, Pluritec, Génipur, GBI, Les services EXP inc et Asisto ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions était seulement dans le but de qualifier les firmes sans connaître les prix soumis ;

CONSIDÉRANT QUE un comité de sélection a été formé par la municipalité afin d'évaluer les offres reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le pointage total minimum devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe soit ouverte ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 octobre le comité s'est rencontré afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres ;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) des neuf (9) soumissions ont obtenu les pointages nécessaires pour ouvrir l'enveloppe de prix ;

CONSIDÉRANT QUE la firme ayant le meilleur pointage final est SHELLEX avec un montant 41 695.88 taxes incluses ;

Rés. 2107-10-19

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marie Dionne et APPUYE à l'unanimité par les conseillers présents de mandater la Firme Shellex pour faire l'étude préliminaire (PRIMEAU-volet 1) assainissement des eaux usées.

**ADOPTÉ**

**D. Terrain contrat agent d'immeuble**

Le contrat de l'agent d'immeuble est arrivé à échéance pour le terrain vacant au 245 principal. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas reconduire ce contrat et de placer un panneau « à vendre » avec les coordonnées du bureau municipal pour l'hiver.

**e. Panneau indicateur vitesse**

Le panneau lumineux indiquant la vitesse des véhicules de la SQ va être prêté à la municipalité prochainement, Il va être installé au début du 50 Km aux alentours du terrain de la caisse

**17. RÈGLEMENTS**

REGLEMENT # RM2019 MODIFIANT LE REGLEMENT GENERAL HARMONISE #2019-03-02

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour et ses 12 municipalités ont collaboré à la rédaction d'un règlement à l'égard des nuisances, de la circulation et du stationnement, de la sollicitation et du colportage, de la sécurité, de la paix et de l'ordre dans les endroits publics, des animaux et des systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est issu d'un exercice de concertation avec l'ensemble des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par cet exercice de concertation était l'adoption d'un règlement général harmonisé identique pour l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement général harmonisé de façon à y définir un numéro unique pour les douze règlements adoptés par chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Luc Blanchet lors de la séance du 5 août 2019

CONSIDÉRANT QUE copie du règlement a été envoyée le 27 août 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre-Luc Blanchet

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le règlement # RM2019 modifiant le règlement général harmonisé # 2019-03-02 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **Article 1 Modification de l'article 2**

Le numéro du règlement général harmonisé identifié à l'article 2 est modifié et remplacé par le numéro « RM 2019 ».

#### **Article 2**

#### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen se demande pourquoi on doit réduire la consommation de l'eau alors que le trop plein de la municipalité coule d'un tuyau de 4 pouces toute l'année ?

Il lui a répondu que l'économie d'eau est sur le long terme, que la profusion d'eau ne sera pas toujours une réalité si nous ne consommons pas de manière raisonnable.

### **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 22 h 30.

Rés.2108-10-19

---

Simon Brunelle, maire

---

Valérie Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim